

---

## Le DGCS pour "alléger" la section hébergement de dépenses pouvant être socialisées

**Le directeur général de la cohésion sociale a estimé "pertinent" de "réfléchir à l'imputation des charges" entre les différentes sections tarifaires des Ehpad et notamment à "alléger" la section hébergement de dépenses ayant "vocation" à être "socialisées".**

Au Géronforum de la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa), organisé à Strasbourg les 13 et 14 juin, le directeur général de la cohésion sociale (DGCS), qui a reconnu la situation économique critique des Ehpad, a estimé que la fusion des sections soins et dépendance, expérimentée début 2025 dans 23 départements volontaires à la main des agences régionales de santé (ARS), est de nature à améliorer la situation.

Ce qui n'est pas le cas de Didier Sapy, directeur de la Fnaqpa, qui plaide surtout pour "une vraie réforme de la tarification" avec une reprise par la section soins de mesures financées selon lui à tort par la section hébergement.

Au congrès du Syndicat national des établissements et résidences privées pour personnes âgées (Synerpa), organisé une semaine plus tard à Marseille, le DGCS est allé dans son sens.

Jean-Benoît Dujol a d'abord concédé que le modèle économique des Ehpad était "sans doute un peu au bout d'une histoire" et que cela pouvait expliquer une partie des difficultés financières structurelles de ces établissements.

Les taux d'occupation remontent mais, dès qu'ils sont plus bas, les établissements sont en difficulté, a-t-il pointé. Pour lui, "le vrai ressort, c'est la transformation".

Pour y arriver, il lui semble nécessaire de mener des réformes financières et de gouvernance, "notamment l'intervention [...] chirurgicale sur l'ensemble des sections qui de [son] point de vue, posent un problème, d'où la fusion des sections et d'où la modulation tarifaire [ou "tarif différencié", NDLR] pour ceux qui sont habilités à l'aide sociale".

La mise en place de la mesure, qui existait depuis longtemps via les conventions d'aide sociale, vient d'être simplifiée par la loi "bien-vieillir", ce dont Jean-Benoît Dujol s'était réjoui le 14 juin à Strasbourg.

"Cette mesure était demandée par une partie du secteur. Elle existait déjà via les conventions d'aide sociale, mais qui étaient soumises à veto en quelque sorte, de la part des conseils départementaux, ce qui ne sera plus le cas demain. Il suffira d'informer le département, qui pourra quand même réagir en baissant son tarif dépendance" notamment, avait rappelé Jean-Benoît Dujol.

Son décret d'application, prévu initialement d'ici l'été par le DGCS, devrait toutefois prendre du retard en raison du contexte politique agité.

Une fois l'architecture de financement simplifiée en réfléchissant au nombre de sections, le DGCS s'est déclaré "d'accord", au congrès du Synerpa cette fois, pour "réfléchir à l'imputation des charges entre les sections", sujet "tout à fait pertinent".

Des modifications ont débuté avec l'imputation sur la section soins de dépenses de prévention, prévue également par la loi "bien-vieillir", a-t-il mis en avant, ce que le directeur de la Fnaqpa avait salué une semaine plus tôt au Géronforum.

Pour Jean-Benoît Dujol, on a aussi "vocation" à "alléger la section hébergement d'un certain nombre de dépenses qui en réalité concourent à la prise en charge et à la prise en soins et qui ont vocation, dans une certaine mesure en tout cas, à être socialisées".

De son côté, Jean-Christophe Amarantinis, le président du Synerpa, a milité pour que la tarification des Ehpad soit enfin "effectuée à la réalité des charges", notamment pour les sections soins et dépendance.

### **Les départements doivent "faire des choix"**

En attendant, estimant avoir "fait le boulot sur la dotation soins", le DGCS a souligné au Géronforum de la Fnaqpa que "chez les Ehpad les plus en difficulté, hors causes structurelles, une caractéristique fréquente, c'est la section dépendance qui n'a pas été revalorisée et une valeur du point GIR qui n'a pas évolué".

"Et souvent, le tarif aide sociale [à l'hébergement -ASH] est assez bas. Les deux problèmes pour moi sont les sections dépendance et hébergement", a conclu Jean-Benoît Dujol, renvoyant aux départements.

Les collectivités sont régulièrement pointées du doigt par les fédérations sur le trop faible taux de progression de leur taux directeur "hébergement", et, plus globalement, de leur budget dévolu aux Ehpad.

Présent à la table ronde, Christian Fischer, directeur de l'autonomie de la Communauté européenne d'Alsace (CEA), qui regroupe Haut-Rhin et Bas-Rhin, a mis en avant "la crise des finances publiques: côté départements, c'est sûr que l'on doit faire des choix, on essaie de trouver un juste équilibre", a-t-il plaidé.

Sur le taux directeur hébergement, "jusqu'où peut-on aller? En 2024, nous faisons 3%, l'année précédente, 5%, sur les trois dernières années, on a fait +9%. On sait que c'est en-dessous [de l'inflation] mais cela a un coût et donc on fait des choix...", a-t-il répété.

"En plus des 3% cette année, nous venons en complément du fonds d'urgence de l'Etat avec un fonds du département de 2 millions d'euros", a-t-il ajouté. "L'objectif, c'était qu'aucun Ehpad ne soit en cessation de paiement. Nous avons donné 3% à tous [les établissements de la CEA] et nous avons réservé 2 millions d'euros pour aider les plus en difficulté", a-t-il détaillé.

"Troisième levier, on a proposé dès septembre 2023 aux Ehpad volontaires le tarif différencié", a souligné Christian Fischer.

"On accepte [ce tarif différencié] dans le champ de l'enfance, du transport, pourquoi ne l'accepte-t-on pas en Ehpad?", a-t-il interrogé, d'autant que sur 217 Ehpad alsaciens, dont 95% de publics et de privés non lucratifs, "on a grosso modo 17% de bénéficiaires de l'aide sociale".

"Nous avons déjà trois ou quatre Ehpad en tarif libre. Depuis la mise en avant [de la mesure par la CEA], "entre 15 et 20 [nouveaux] Ehpad réfléchissent" à le faire. Je comprends la crainte des Ehpad

que les départements fassent du zéro sur l'aide sociale s'ils [s'engagent dans le tarif différencié], mais [faire cela ne revient pas à faire] une politique publique, et [à la CEA, nous] ne sommes pas dans ce jeu-là", a-t-il affirmé.

### **"Une 'solvabilisation différenciée', oui, un 'tarif différencié, non'"**

Romain Gizolme, directeur de l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA), a regretté que le tarif différencié "reste une réponse par défaut". "C'est parce qu'il n'y a pas de politique de solidarité nationale qu'il faut avoir recours à ce genre de dispositif pour trouver des marges."

"Je rejoins Romain [Gizolme]", a appuyé Didier Sapy, ajoutant que "le problème, c'est que le tarif différencié n'est pas la même chose que la solvabilisation différenciée".

"La loi 'bien-vieillir' en a ajouté une couche qui est pire: [le tarif différencié] est un palliatif à une réforme de la tarification qui ne se fait pas et au problème de l'hébergement", a-t-il lancé.

"On a un problème sur le tarif hébergement et on est incapable de le réformer parce qu'on est terrorisé par les moyens nécessaires et la démographie", s'est désolé le directeur de la Fnaqpa.

"Je pense qu'on n'avance pas dans ce secteur parce que, vous, départements et vous, DGCS, vous êtes terrorisés par la démographie", a-t-il formulé en désignant à tour de rôle Christian Fischer et Jean-Benoît Dujol.

"Parce que l'euro que vous mettez aujourd'hui pour [les personnes âgées] qui sont là va se multiplier pour [celles] qui vont arriver et cela vous empêche d'agir. Résultat, depuis 20 ou 30 ans, on entend la même chose, 'domicile, établissement, alternative à l'établissement', etc. et arrêtez avec virage domiciliaire', c'est 'projet domiciliaire'!", s'est-il agacé.

"L'ASH date de 1953 et ce système ne rime plus à rien. A défaut de le réformer [étant donné le peu de bénéficiaires], on dit que les non-bénéficiaires vont payer plus cher. Alors 'solvabilisation différenciée', oui, 'tarif différencié', non, car [cette mesure] veut en fait dire: 'Dis-moi combien tu gagnes, je vais te dire combien ça coûte'", a poursuivi Didier Sapy. Ce dernier a prévenu: "Nous allons nous retrouver avec des établissements associatifs qui afficheront un prix de journée supérieur [au secteur privé] lucratif, des problèmes fiscaux, l'aide à la pierre qui ne sera plus financée, [et] certains départements vont aller vers la déshabilitation à l'aide sociale".

Et dans tous les cas, "la solvabilisation différenciée est un palliatif à une situation qu'on ne résout pas", a assené Didier Sapy.

**Caroline BESNIER et Claire BEZIAU**